

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2025

---

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 805

présenté par

M. Amblard et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 503 de M. Armand

-----

**ARTICLE 3**

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« 5° *ter* De construire de nouveaux réacteurs nucléaires avec pour objectif la construction d'au moins 10 gigawatts de nouvelles capacités soit engagée au plus tard en 2026 et que la construction d'au moins 19 gigawatts de capacités supplémentaires soit engagée au-delà de cette échéance ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli propose d'engager 10 GW d'ici 2026, puis 19 GW supplémentaires après cette date. Il permet une planification plus souple, mieux alignée avec les capacités industrielles et financières actuelles, tout en maintenant un cap ambitieux.